

LIVRE DE RÈGLEMENT
MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant
MRC Vallée-de-la-Gatineau

Règlement no. 110-00

Règlement modificateur au règlement 108-00

Attendu Que la municipalité de Cayamant se prévoit d'adopter un règlement modificateur au règlement 108-00 ;

Attendu Qu'un avis de motion a été donné à la séance régulière de ce conseil municipal au mois d'août 2000 ;

En conséquence la municipalité de Cayamant décrète et ordonne ce qui suit ;

Article 1.

Que le montant de mille cinq cents dollars (1500\$) énuméré à l'article 5 du règlement 108-00 est modifié au montant deux mille dollars (2000\$).

Article 2.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

Adoption à la séance de conseil : Le 21 août 2000
Date de publication : Le 23 août 2000

Pierre Chartrand
Maire

Suzanne Vallières, g.m.a.
Directrice générale

Certifie copie conforme du livre de règlement
de la Municipalité de Cayamant en vertu de l'article 2816
du Code Civile du Québec

Suzanne Vallières, g..m.a.
Directrice générale